



La Fondation Vimy

Concours de conception à l'intention des étudiants canadiens - individuel ou en équipe

Pour un jeu d'eau destiné au Parc du centenaire de la Fondation Vimy, à la crête de Vimy, en France

Dévoilement proposé en 2020

Soumission :

Un concept de conception illustré en 3-D, ainsi que tous les dessins de conception et de construction détaillés et les spécifications qui permettront la fabrication, l'assemblage, la construction et l'installation en France.

Publication : Le 11 avril 2019

Date limite de soumission : Le 12 juin 2019

Lieu de soumission :

CONCOURS DE CONCEPTION

La Fondation Vimy

200, avenue University, bureau 1000

Toronto (Ontario) M5H 3C6, CANADA

Table des matières

1. Invitation et admissibilité
2. Contexte
3. Objectif
4. Expérience du lieu
5. Cadre
6. Symboles et autres éléments
 - 6.1 Symboles
 - 6.2 Autres éléments
7. Contraintes
 - 7.1 Prééminence visuelle du Mémorial de Vimy
 - 7.2 Progression visuelle et hauteur du jeu d'eau
 - 7.3 Examen par l'Architecte des monuments de France
 - 7.4 Évitement des activités de déminage et de nivellement, planification du poids
 - 7.5 Robustesse, ancrage adéquat, froid saisonnier et vents violents
 - 7.6 Climat, périodes de pluie et de sécheresse
 - 7.7 Source d'eau
 - 7.8 Électricité
 - 7.9 Mécanismes qui n'endommagent pas le pavage existant
 - 7.10 Facilité d'assemblage pour l'accès, la livraison et l'installation
 - 7.11 Sols, sol d'assise et quantités de résidus, le cas échéant
 - 7.12 Nappe phréatique
 - 7.13 Topographie/nivellement existants du Parc du centenaire
8. Jeu d'eau : L'avenir de la Fondation Vimy, les ententes nécessaires avec le fabricant, le constructeur, l'entrepreneur ou l'installateur, tous situés en France, concernant le futur jeu d'eau futur.
9. Exigences obligatoires concernant les soumissions
 - 9.1 Exigences obligatoires concernant la conception
 - 9.2 Exigences obligatoires concernant les documents
 - 9.2.1 Soumission individuelle
 - 9.2.2. Soumissions en équipe
 - 9.2.3 à 9.2.15
10. Limite maximale
11. Commanditaire
12. Admissibilité
13. Jury
 - 13.1 Avis aux étudiants
 - 13.2 Membres du jury
 - 13.3 Considérations relatives au jury
14. Calendrier du concours de conception d'un jeu d'eau
15. Annonce faite après le concours

16. Droit de duplication et de publication
17. Les propositions relatives au concours de conception doivent être soumises à temps.
18. Contenu obligatoire de la soumission d'une proposition relative au concours de conception
19. Endroit prescrit et indication
20. Modifications des propositions relatives au concours de conception
21. Retrait des propositions relatives au concours de conception
22. ANNEXE A. Documents de référence graphique

1.0 Invitation et admissibilité

Ce concours pour la conception d'un jeu d'eau est ouvert uniquement aux étudiants canadiens. Le concours de conception à l'intention des étudiants est organisé à l'invitation de la Fondation Vimy, un organisme de bienfaisance canadien qui s'emploie à préserver et à promouvoir l'histoire du Canada au cours de la Première Guerre mondiale.

La conception retenue sera installée au cœur du Parc du centenaire de la Fondation Vimy sur la crête de Vimy, en France.

Le concours de conception à l'intention des étudiants est ouvert à tous les étudiants canadiens en 4^e année de premier cycle en 2019 et aux étudiants canadiens diplômés d'une université reconnue au Canada ou à l'étranger dans les programmes d'architecture paysagère, d'architecture, de dessin industriel ou de beaux-arts en 2019. Une preuve d'inscription peut être requise à la demande de la Fondation Vimy.

La Fondation Vimy invite les étudiants à soumettre une proposition relative au concours de conception d'un jeu d'eau qui sera situé au Parc du centenaire de la Fondation Vimy en France. Les soumissions individuelles et en équipe seront acceptées. Toutefois, une seule participation est permise par personne et par équipe. Une personne ne peut pas soumettre une proposition individuelle et en soumettre une à nouveau en tant que membre d'une équipe.

Les soumissions interdisciplinaires générales sont les bienvenues et les membres de l'équipe peuvent provenir de différentes universités. Cependant, dans le cas d'une soumission en équipe, il faudra désigner un chef d'équipe qui agira en tout temps comme agent de liaison ou point de contact avec la Fondation Vimy et ses représentants. Le nombre de membres de chaque équipe participante, y compris le chef d'équipe, ne doit pas dépasser cinq (5). Tous les membres d'une équipe doivent être canadiens et ne peuvent participer qu'à une soumission en équipe.

Les propositions relatives au concours de conception doivent être examinées par un jury qui choisira la conception gagnante, et les conceptions finalistes de la 2^e et la 3^e place parmi tous les participants admissibles.

2.0 Contexte

En novembre 2018, la Fondation Vimy a inauguré son Parc du centenaire, situé sur des terres immédiatement adjacentes à celles du lieu historique national du Mémorial du Canada à Vimy sur la crête de Vimy, dans le nord de la France. La Fondation Vimy entend introduire un jeu d'eau dans la zone centrale du parc et le dévoiler en 2020.

Le Parc du centenaire de la Fondation Vimy a été construit grâce à la généreuse contribution de donateurs.

3.0 Objectif

L'objectif de ce concours de conception ouvert aux étudiants canadiens est de permettre à un jury de sélectionner la conception d'un nouveau jeu d'eau pour le Parc du centenaire.

Dans le Parc du centenaire de la Fondation Vimy, la zone centrale est destinée à accueillir une composante artistique qui sera située dans une vue d'avant-plan du Mémorial de Vimy. Il est proposé que cette composante artistique intègre l'eau et soit donc un « jeu d'eau ».

La « zone centrale » comprend deux éléments clés :

- i. Un espace de rassemblement en poussière de pierre gris foncé situé dans un cercle de 20 mètres de diamètre. Cette zone doit continuer de fonctionner comme un lieu de rassemblement confortable pour au moins 50 personnes.

Si un bassin ou une autre composante est proposé pour le centre de cet espace, il ne doit pas mesurer plus de cinq mètres et demi (5,5 mètres) de diamètre au niveau et au-dessus du niveau du sol, ou il ne doit pas occuper une superficie supérieure ou égale à 23,76 mètres carrés au niveau et au-dessus du niveau du sol.

- ii. Un terre-plein central en gazon entre deux sentiers en poussière de pierre gris foncé dans un arrangement en « V » qui s'ouvre sur le Mémorial de Vimy. Ce terre-plein central transpose l'axe du parc et pourrait intégrer un jeu d'eau qui pourrait refléter le Mémorial de Vimy.

N.B. : Il convient de noter que ce terre-plein central ne faisait pas partie d'un concept antérieur pour le parc. Au lieu des deux sentiers en « V », un seul large sentier en « V » (qui comprenait les deux sentiers) avait été proposé. Il est possible qu'à long terme, un retour à un seul sentier en « V » soit envisagé si le nombre de visiteurs le justifie. Il faut prévoir que le jeu d'eau proposé ici soit situé au centre d'un sentier plus large à long terme et il ne doit pas limiter les déplacements autour de la sculpture du Clairon.

Par conséquent : Si un jeu d'eau est proposé dans le terre-plein central, les illustrations doivent le montrer dans un avenir immédiat et doivent aussi le montrer à long terme au sein d'un seul large sentier en « V » comprenant à la fois les sentiers existants et le terre-plein central.

Le jeu d'eau doit être conçu pour l'un de ces éléments (i) ou (ii) et non pour une autre zone du parc.

Tous les éléments du parc ont été soigneusement sélectionnés pour refléter leur cadre, car ce parc est situé sur un ancien champ de bataille de la Première Guerre mondiale. Les valeurs importantes intégrées au parc comprennent l'héritage, la paix, le dialogue, le souvenir, la mémoire vivante et l'amitié entre le Canada et la France. Le nouveau jeu d'eau doit bien représenter et interpréter ces valeurs.

4.0 Expérience du lieu

Le Parc du centenaire occupe environ 4 acres (1,6 ha) dans le paysage culturel de la crête de Vimy. Il s'agit d'un espace de réflexion où les visiteurs peuvent découvrir tranquillement le Mémorial de Vimy qui domine le paysage avoisinant, même à de grandes distances, de jour comme de nuit. Le jeu d'eau pourrait refléter le ciel et peut-être même le Mémorial de Vimy.

Les sentiers qui parcourent le Parc du centenaire créent une perspective unique du Mémorial de Vimy, entouré des chênes de Vimy : un sentier tracé en cercles au sein du parc, tandis que deux sentiers en « V » traversent le cœur du parc. Les bancs du centenaire, installés dans l'ensemble du Parc, permettent aux visiteurs de se rassembler, de dialoguer et d'approfondir leur réflexion, activités essentielles à la résolution des conflits et à la paix qu'inspire le Mémorial de Vimy.

La zone centrale se situe au milieu du bosquet des jeunes chênes de Vimy. De temps en temps, elle devient un lieu de rassemblement, de cérémonie ou d'allocution de dignitaires pour une occasion particulière.

L'objectif du nouveau jeu d'eau est d'apporter un élément poétique mémorable qui traite de la paix et de la réconciliation dans le cadre des symboles établis par le parc lui-même, tel qu'il est entouré par un paysage de tragédie marqué par les cratères et le terrain accidenté du champ de bataille qui appartiennent au lieu historique national juste à l'extérieur du Parc du centenaire.

En tout temps, le point de convergence au sein du Parc du centenaire est le Mémorial de Vimy. En fin de compte, le jeu d'eau fera partie d'une série d'expériences et de points de vue qui débiteront au « point » d'intersection de deux sentiers en forme de « V » au centre axial du Parc du centenaire par rapport au Mémorial de Vimy. Le « V » se poursuit, s'ouvrant progressivement le long du terre-plein central, puis entièrement au niveau de la sculpture du Clairon qui appelle le visiteur au Mémorial de Vimy lui-même.

Que le jeu d'eau soit entièrement central, symétrique ou asymétrique, ou que les méandres soient de type bassin au niveau ou près du niveau du sol ou de type bassin surélevé, anneau, rigole, élément ou composition, ou qu'il soit composé d'éléments qui retiennent l'eau de pluie, le choix revient au concepteur ou à l'équipe de conception, sous réserve des modalités de ce concours. L'expérience dynamique des vues a été soigneusement planifiée pour créer une progression de compositions et de vues vers le Mémorial de Vimy; le nouveau jeu d'eau doit s'intégrer à cette expérience dynamique de vues. Toutefois, la vue du Mémorial de Vimy ne doit pas être obstruée ou réduite.

5.0 Cadre

Le Parc du centenaire est construit sur des terres agricoles achetées par la Fondation Vimy, adjacentes au Mémorial national du Canada à Vimy. Près de 700 000 visiteurs se rendent chaque année au Mémorial de Vimy. Des événements particuliers sont organisés chaque année

au Mémorial de Vimy le 9 avril qui marquent la date de la bataille de la crête de Vimy et le 11 novembre, le jour du Souvenir. Le nombre de visiteurs atteint des sommets à ces dates et en été. À ces périodes, la fréquentation du Parc du centenaire devrait également augmenter.

N.B. : Il n'y a pas de WIFI au Parc du centenaire.

Vers le Sud : Les terres du Parc du centenaire de la Fondation Vimy (« FV ») sont adjacentes au stationnement du lieu historique national de la crête de Vimy (ou « LHN »). Une partie des terrains acquis par la Fondation Vimy situés entre le Parc du centenaire et le stationnement du LHN au Sud ne sont pas encore aménagés et pourraient faire partie d'un parc de stationnement commun.

Vers l'Est : Un sentier public informel couvert de boue que l'on appelle « La Vignette » parcourt les terres agricoles en longeant la frontière Est du Parc du centenaire. Il prend fin au Sud dans le stationnement du LHN. Étant donné que le sentier se trouve sur des terres appartenant à un agriculteur, ce dernier continue d'utiliser les terres occupées par le sentier dans le cadre de ses activités. Le sentier comporte souvent des ornières et peut être boueux. Le sentier se termine au Nord à Givenchy-en-Gohelle, environ 1,1 km plus loin.

Également à l'Est (Sud-Est) : Se dresse le grand Mémorial de Vimy de 27 m de hauteur, à environ 750 mètres de la frontière Est du Parc du centenaire. Vu du Parc du centenaire, le Mémorial de Vimy se vit différemment à diverses heures de la journée et à divers moments de l'année. Par exemple, lorsque la Statue de Mère Canada est baignée par la lumière du soleil levant le matin, ou lorsque le coucher du soleil illumine la face ouest du Mémorial de Vimy en fin de journée.

Vers le Nord : Terres agricoles privées. Au Nord et au Nord-Est, à distance, se trouvent les mines pyramidales, les « terrils » inscrits au patrimoine mondial, qui ne sont pas visibles depuis le Parc du centenaire.

Vers l'Ouest : la route à 2 voies « D-55 » ou Chemin des Canadiens. Le nom « Parc du centenaire » du Parc ainsi que l'emblème de la Fondation Vimy sont apposés sur le mur en briques de 1,7 m qui fait face à cette route. La route continue vers le Sud jusqu'au lieu historique national de la crête de Vimy adjacent et à son centre d'accueil, et vers le Nord vers la Commune de Givenchy-en-Gohelle environ 1,1 km plus loin.

6.0 Symboles et autres éléments

6.1 Symboles

Le Parc est axé visuellement sur le Mémorial de Vimy qui porte les noms des 11 285 Canadiens disparus, morts au combat en France, dont les restes n'ont pas été trouvés ou identifiés. La statue de Mère Canada porte le deuil de ses soldats perdus du côté Est du Mémorial, qui surplombe la Plaine de

Douai. <https://www.veterans.gc.ca/fra/remembrance/memorials/overseas/first-world-war/france/vimy/design/>

Le Parc du centenaire de la Fondation Vimy est disposé en cercle. Il s'agit d'un endroit tranquille où il est possible de penser au rôle que le Canada a joué pendant la Première Guerre mondiale et qui offre une occasion de rendre hommage à la génération qui a servi pendant la Première Guerre mondiale. C'est également un endroit où réfléchir au rôle que joue le Canada dans la protection de la paix et de la réconciliation à l'échelle mondiale.

La vie du Parc du centenaire se manifeste dans les chênes de Vimy qui évoluent selon les heures, les saisons et les années et qui abritent peu à peu des oiseaux chanteurs. Ces jeunes arbres ont été cultivés à partir de glands ramassés par un soldat canadien sur le champ de bataille en 1917. Ce dernier les a cultivés au Canada pour faire pousser des chênes de 100 ans sur sa ferme en Ontario qu'il a nommés les « chênes de Vimy ». Ils ont été ramenés sous forme de glands issus de ces chênes de 100 ans auprès d'une pépinière en France où ils ont été cultivés pour le Parc du centenaire et ils sont donc revenus à la crête de Vimy.

Le parc commémoratif, conçu par Linda Dicaire, membre de l'Association des architectes-paysagistes du Canada, est hautement symbolique. L'objectif du nouveau jeu d'eau est d'apporter une nouvelle dimension symbolique qui se superpose aux symboles déjà établis :

- a) le mur circulaire représente le Canada, son diamètre de 100 mètres représente les 100 années passées depuis la bataille de la crête de Vimy, soit 1917-2017, et les 100 années passées depuis la fin de la Première Guerre mondiale, soit 1918-2018. Les ouvertures dans le mur font référence à l'ouverture du Canada au monde. Le cercle fait aussi référence au cercle de la vie auquel appartient l'humanité. Le cercle est représenté sur les bancs du parc, ce qui renforce le thème.
- b) le cercle central représente le lieu de rassemblement, symbole du dialogue essentiel à la réconciliation et à la paix; il est encerclé par le bosquet protégé des chênes de Vimy. Le cercle central mesure 20 m de diamètre (et occupe une superficie de 314,16 m²);
- c) les 4 anneaux des chênes de Vimy dans le mur circulaire représentent les 4 divisions du Corps canadien qui ont combattu sur la crête de Vimy;
- d) les paires de chênes de Vimy à l'extérieur du mur circulaire, disposés en demi-cercle, représentent les amitiés forgées entre soldats. De plus, ici, les chênes de Vimy ont « fait un bond » par-dessus le mur du jardin, tout comme le Canada a « fait un bond de 100 ans » depuis la Première Guerre mondiale. Cela représente le fait que le Canada comprend son passé, mais se dirige vers son avenir.

Dans cette zone également, en dehors du mur circulaire, le mât porte-drapeau se dresse fièrement. Symboliquement, aucun mur ne sépare le drapeau canadien - la nation - du Mémorial de Vimy - le souvenir des soldats tombés au combat.

f) matériaux durs : les matériaux sombres du Parc du centenaire représentent le paysage de la tragédie humaine. Ces matériaux sombres étaient, et continuent d'être, une exigence pour tous les projets du Parc du centenaire et même, pour l'ensemble de la crête de Vimy. Le Mémorial historique de Vimy, construit en pierre de Seget blanche, a été conçu par l'architecte Allward pour s'élever sans obstacles en matériaux clairs depuis le paysage inchangé du champ de bataille autour du Mémorial. En effet, tous les matériaux clairs ont été retirés du paysage pendant la restauration du Mémorial entre 2001 et 2007. Les matériaux et la conception du Parc du centenaire ont satisfait à l'examen exigeant de l'Architecte des monuments de France et ils ont obtenu son approbation.

g) matériaux paysagers souples : les chênes de Vimy apportent une qualité d'« élément vivant » verdoyante à la conception. *N.B. : La plantation d'une combinaison d'arbustes et de plantes vivaces fait partie du concept original à l'intérieur et le long du mur circulaire afin de symboliser la capacité des collectivités mixtes à vivre et à prospérer ensemble. Elle n'a pas encore été mise en œuvre.*

h) au centre du Parc du centenaire se trouvent deux sentiers qui forment un « V ». Ensemble, ils constituent une promenade processionnaire vers le Mémorial de Vimy. Le « V » étroit au milieu des arbres s'ouvre sur une vue complète à son extrémité. Cela représente symboliquement le passage de l'« obscurité à la lumière » : la lumière du souvenir qui reflète la tragédie humaine gravée dans le champ de bataille et dans le Mémorial de Vimy. *(N.B. : Ces deux sentiers ont été conçus à l'origine non pas comme deux sentiers, mais comme un seul, plus large en forme de « V » sans terre-plein central.)*

i) Le corridor de vue d'une extrémité du « V » à la sculpture du Clairon et au Mémorial de Vimy est conçu comme un espace ouvert, dégagé et encadré par les chênes de Vimy. À long terme, le jeu du soleil et des ombres créé par la voûte d'arbres sur l'espace du terre-plein central offrira une dimension dynamique à la vue sur le Mémorial de Vimy. **Dans ce contexte, le jeu d'eau central ne doit pas dépasser la hauteur de la table (à savoir 74 cm à partir des niveaux du sol actuels) ou il doit avoir une hauteur inférieure.**

j) La vue depuis les sentiers en forme de « V » est ponctuée, d'un côté, par la sculpture du Clairon créée par l'artiste Marlene Hilton Moore. Elle appelle symboliquement le visiteur à contempler le Mémorial de Vimy - et les soldats tombés au front que le Mémorial commémore.

k) L'eau est universellement considérée comme le symbole de la vie. Cependant, la qualité de la vie repose sur la paix. L'eau reflète le ciel d'où elle vient et le ciel relie tous les pays et tous les peuples.

6.2 Autres éléments

Un mur des donateurs est intégré au mur circulaire dans le quadrant Ouest du Parc du centenaire le plus proche de la D55. La reconnaissance à l'égard des donateurs figure sur les plaques apposées sur ce mur.

7.0 Contraintes

7.1. Prééminence visuelle du Mémorial de Vimy

Le Mémorial de Vimy domine la crête de Vimy de jour comme de nuit, de près et de loin, sans obstacle ni concurrence. Les concepteurs doivent saisir l'importance de cette prééminence visuelle. Le Mémorial de Vimy est porteur de sens et maintient le souvenir, non seulement pour les citoyens canadiens, mais également pour les citoyens français, en particulier pour ceux de la région.

Le Parc du centenaire est visible depuis le Mémorial de Vimy et le Mémorial de Vimy est visible depuis Parc du centenaire. Le Mémorial de Vimy est l'objectif principal du Parc du centenaire.

7.2. Progression visuelle et hauteur du jeu d'eau

Le jeu d'eau doit contribuer à la progression de l'expérience visuelle au fur et à mesure que les visiteurs s'approchent du Mémorial de Vimy au sein du Parc du centenaire. Le jeu d'eau ne doit pas dissimuler le Mémorial de Vimy, lui faire obstacle ou le concurrencer; il vise à améliorer l'expérience et le souvenir du visiteur en ce qui concerne le Mémorial de Vimy et le Parc du centenaire. L'objectif du jeu d'eau est de renforcer les sentiments de sérénité, de tranquillité, de dignité et de respect.

Le point culminant de la vue axiale du Mémorial de Vimy dans le Parc du centenaire est la relation visuelle entre la sculpture du Clairon et le Mémorial de Vimy à l'extrémité des sentiers en « V ». La sculpture du Clairon mesure 2,066 m (81,34 pouces) de hauteur et repose sur une base en granit de Caledonia foncé de 1,6764 mètres de hauteur (66 pouces). Vous trouverez des images de la sculpture du Clairon sur son socle à l'ANNEXE A.

7.3. Examen par l'Architecte des Bâtiments de France

Le Mémorial de Vimy figure sur la liste indicative des sites du patrimoine mondial.

<https://whc.unesco.org/fr/listesindicatives/5884/> Pour travailler à proximité du Mémorial de Vimy, il est nécessaire d'être titulaire de plusieurs permis, notamment, sans toutefois s'y limiter, ceux du Département Nord-Pas de Calais et de la commune de Givenchy-en-Gohelle. L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) sera consulté au cours du processus de conception pour s'assurer que le nouvel ouvrage visible depuis le Mémorial de Vimy ou à l'avant-plan des principales vues du Mémorial de Vimy est compatible avec les valeurs et le caractère patrimoniaux du Mémorial de Vimy. L'ABF peut émettre un ordre d'arrêt des travaux ou exiger que certains éléments de conception soient modifiés après le concours; le concepteur retenu

doit connaître cette restriction et être disposé à travailler avec l'ABF pour parvenir à une conception acceptée.

7.4. Évitement des activités de déminage et de nivellement, planification du poids

Construit sur des terres agricoles d'« herbages/de foin » achetées par la Fondation Vimy, le terrain du Parc du centenaire a fait l'objet de vastes activités de déminage et de nivellement dans le cadre de la préparation du parc. La profondeur du nouvel ouvrage pourrait déclencher l'exigence d'activités supplémentaires de déminage. La Fondation Vimy demande que le nouvel ouvrage ne déclenche aucune activité de déminage supplémentaire. Pour ce faire, il est préférable d'éviter l'excavation au-delà de 1 (un) mètre, en parvenant à une conception qui ne repose pas sur des fondations souterraines pour une stabilité supérieure à 1 mètre de profondeur, et d'utiliser des moyens comme la répartition des charges.

Le poids doit être prévu pour un volume d'eau au maximum de la capacité (par exemple, avec l'ajout d'eau de pluie) et avec l'ajout de poids humain (personnes debout, assises).

Le Parc du centenaire de la Fondation Vimy est adjacent au lieu historique national où les cratères, les monticules, les tranchées, les marques et les remblais d'origine des champs de bataille survivent sous leur forme historique authentique, aujourd'hui recouverte de pelouse. Par conséquent, la Fondation Vimy a pris le soin de n'introduire aucune sculpture de terre, aucune berme ni forme de relief qui imiterait la forme historique et risquerait d'altérer l'authenticité de l'expérience et de semer la confusion chez le visiteur. **Les remblais et les bermes ne sont pas autorisés.**

Il est possible de procéder à un nouveau nivellement mineur dans les surfaces pavées afin de s'assurer que le ruissellement de surface actuel n'est pas interrompu par le nouveau jeu d'eau; il est également possible de procéder à un nouveau nivellement mineur afin de prévenir l'érosion relative à l'installation d'un nouvel ouvrage. Le nouvel ouvrage ne doit pas entraîner un ruissellement qui, à son tour, provoquera l'érosion des surfaces pavées/recouvertes de poussière de pierre ou de pelouse. Il n'est pas permis de procéder à un nouveau nivellement important.

7.5. Robustesse et ancrage adéquat : froid saisonnier et vents violents

La crête de Vimy, où se trouve le Parc du centenaire, est sujette, à certaines saisons, à des vents froids extrêmement violents. Il faut assurer une stabilité structurelle et un ancrage adéquat dans ces conditions difficiles.

7.6. Climat : périodes de fortes pluies et de sécheresse, et intérêt esthétique soutenu

La crête de Vimy, comme de nombreuses régions du monde, est sujette aux aléas du climat. Il faut anticiper des périodes de fortes pluies et des périodes de sécheresse.

Le jeu d'eau doit présenter un intérêt esthétique pendant les périodes de sécheresse et lorsqu'il ne fonctionne pas, pendant les mois d'hiver où l'eau est coupée.

7.7. Source d'eau et pression de l'eau

L'eau est disponible par l'intermédiaire d'un seul tuyau, raccordé au système d'eau de Givenchy en Gohelle.

7.8. Électricité

L'électricité est distribuée par l'intermédiaire d'un seul câble souterrain, accessible à partir du centre du parc. Voir l'ANNEXE A.

Le câblage et le logement de l'infrastructure et de tout mécanisme d'accompagnement doivent être bien intégrés à la conception afin d'être faciles d'accès pour les équipes d'entretien et l'équipement, discrètement intégrés au paysage actuel sans causer de dommages importants à ce dernier et non visibles pour le visiteur. Les câbles électriques visibles au-dessus du sol ne sont pas autorisés; ils doivent être soigneusement dissimulés.

Étant donné que le Mémorial de Vimy est l'élément éclairé principal et emblématique du paysage la nuit et que ni le lieu historique ni le parc ne sont ouverts la nuit, l'éclairage ne doit être inclus dans aucune proposition.

7.9. Mécanismes qui n'endommagent pas le pavage existant / Protection du pavage existant

Le vidage ou le drainage cyclique de l'eau ne doit pas endommager ni altérer les surfaces d'aménagement souples et dures, par exemple en entraînant une certaine érosion ou la formation d'ornières, et dans des conditions susceptibles de causer des dommages en raison du gel et du dégel.

Avant l'hiver, l'eau doit être drainée du jeu d'eau et de son infrastructure (c.-à-d. canalisations, pompes et ensemble du dispositif). L'eau ne doit pas être drainée sur les surfaces de manière à déclencher une accumulation ou une infiltration. Les mécanismes appropriés de drainage de l'eau aux fins d'entretien saisonnier (comme le nettoyage d'un bassin d'eau) et de fermeture hivernale doivent être planifiés de façon à ce que les surfaces ne soient pas endommagées, brisées ou érodées.

Les mécanismes de drainage doivent être conçus pour faciliter l'accès et le fonctionnement par le personnel d'opération et d'entretien, et pour satisfaire aux exigences cycliques et saisonnières susmentionnées.

Les procédures d'entretien saisonnier doivent être définies, ainsi que les exigences particulières relatives à l'entretien annuel et quinquennal.

7.10. Facilité d'assemblage pour l'accès, la livraison et l'installation

Le mur circulaire compte plusieurs ouvertures de 1,5 mètre, et deux (2 x) ouvertures de 1,5 mètre donnent accès à des sentiers piétonniers en poussière de pierre qui mènent au stationnement du lieu historique national. Toute livraison proposée dans le stationnement du lieu historique national nécessite l'autorisation préalable du lieu historique national, laquelle peut être accordée ou non (la fréquentation saisonnière élevée peut rendre le stationnement prioritaire, ce qui pourrait le rendre plus difficile à envisager à d'autres fins).

De plus, deux (2 x) ouvertures de 3 mètres de largeur se trouvent dans le mur circulaire haut du Parc du centenaire, le long de la D55, par lesquelles l'accès et la livraison sont possibles, une fois encore si les autorisations nécessaires ont été accordées.

Les méthodes d'assemblage, c.-à-d. préfabrication ou fabrication sur place dans le Parc du centenaire, de livraison, c.-à-d. par camion ou grue, en une seule fois ou plusieurs (par exemple, si plusieurs composantes doivent être livrées), les inspections et le temps estimatif requis pour l'installation, y compris le raccordement, les essais et les réparations sur place du jeu d'eau (par exemple, les retouches apportées aux égratignures et/ou aux bosses) et les mesures correctives à apporter au site lui-même et à ses composantes qui pourraient être nécessaires à la suite de l'installation du jeu d'eau, doivent être indiqués dans la proposition relative au concours de conception en tant que « calendrier de travail proposé ».

7.11 Sols et quantités de résidus, le cas échéant

Il convient de noter que les activités de déminage ont entraîné le mélange des couches supérieure et inférieure des sols. L'enlèvement, le cas échéant, du sol de fondation, du sol et du matériau granulaire nécessaires à l'aménagement de l'infrastructure, des fondations et du jeu d'eau doit être quantifié dans la proposition relative au concours de conception.

7.12. Nappe phréatique

7.13. Carte topographique actuelle du Parc du centenaire

La carte topographique du Parc du centenaire tel qu'il a été construit est fournie à l'ANNEXE A.

8.0 Jeu d'eau : ententes futures et nécessaires entre la Fondation Vimy et le fabricant, le constructeur ou l'installateur, tous situés en France

La Fondation Vimy prévoit conclure des ententes avec un ou des entrepreneurs et également de faire fabriquer, construire et installer le jeu d'eau en France entre le 1^{er} septembre 2019 et le 31 mars 2020.

9.0 Exigences obligatoires concernant la soumission

9.1. Exigences obligatoires concernant la conception

9.1.1 Le jeu d'eau ne doit pas obstruer la vue axiale du Mémorial de Vimy dans le Parc du centenaire, notamment à partir du cercle de l'espace de rassemblement de la zone centrale et des sentiers en « V » et de leur terre-plein central dans la zone centrale du Parc du centenaire.

9.1.2 Le jeu d'eau ne doit pas déplacer ou affecter les éléments d'aménagement paysager durs et souples existants du Parc du centenaire autres que ceux identifiés dans la « zone centrale » en tant qu'éléments (i) et (ii).

9.1.3 Les chênes de Vimy au Parc du centenaire sont des arbres particuliers qui ne doivent pas être déplacés ni affectés par des travaux, même de façon temporaire.

9.1.4 Le jeu d'eau doit être situé dans la zone centrale du Parc du centenaire.

9.1.5 Le jeu d'eau doit continuer de permettre le rassemblement de 50 personnes dans le cercle central en poussière de pierre identifié en tant qu'élément (i).

9.1.6 Le jeu d'eau ne doit pas entraver la circulation des visiteurs sur les sentiers existants.

9.1.7 Le jeu d'eau ne doit pas éclabousser les surfaces adjacentes.

9.1.8 La hauteur des éléments durs (y compris, mais sans s'y limiter, l'ensemble de l'infrastructure) du jeu d'eau ne doit pas dépasser 74 cm (29 po) au-dessus du niveau du sol existant.

9.1.9 Les excavations du sol de fondation et des fondations requises pour le jeu d'eau ne doivent pas dépasser une profondeur de 1 (un) mètre sous le niveau du sol existant.

9.1.10 Le jeu d'eau doit faire partie d'une conception et doit utiliser des matériaux qui appartiennent à la palette actuelle des éléments de conception, des matériaux, des finitions du Parc du centenaire, y compris ceux de la brique circulaire et du mur des donateurs, qui comprennent les « briques étouffées » de Wienerberger (Beerse Agora Titaangrijs Gris Titane WF), la sculpture du Clairon en bronze et son socle en granit de Caledonia foncé, les sentiers en poussière de pierre gris foncé et les bordures en béton prémoulées, les bancs en métal gris foncé et en bois teint foncé avec cercle gris métallique, le mât porte-drapeau et la plaque portant les noms à l'entrée.

9.1.11 Les textes et les messages, si le jeu d'eau en propose, doivent être rédigés dans les polices et les tailles qui seront précisées ultérieurement par la Fondation Vimy. Les deux langues officielles du Canada sont présentes dans le Parc du centenaire. Toutefois,

puisque le français est la langue officielle de la France, le texte en français doit apparaître avant le texte anglais où le texte est utilisé.

9.1.12 La conception du jeu d'eau doit satisfaire à toutes les contraintes énoncées dans le présent concours de conception.

9.1.13 Le jeu d'eau doit être fabriqué, produit, construit, fini, équipé, installé, ajusté et de toutes les façons commencé et achevé en France, à moins d'indication contraire de la Fondation Vimy.

9.1.14 Le participant gagnant doit être disponible en tout temps (par courriel et par téléphone) pour la Fondation Vimy et ses représentants afin de répondre aux questions et de fournir des renseignements supplémentaires sur la conception gagnante et ses spécifications, et pour examiner et commenter les dessins d'atelier et les travaux en cours, à la demande de la Fondation Vimy.

9.1.15 Le participant gagnant permet à la Fondation Vimy de peaufiner ou de modifier la conception gagnante afin de respecter son budget, ses échéances et tout autre besoin. Cependant, la Fondation Vimy doit, dans un premier temps, consulter le participant et, dans un deuxième temps, elle doit consulter et suivre les recommandations unanimes du jury pour apporter toute modification à la conception gagnante.

9.1.16 Tous les participants permettent à la Fondation Vimy d'utiliser les documents soumis au concours de conception dans le cadre des communiqués de presse de la Fondation Vimy.

9.1.17 La Fondation Vimy se réserve le droit d'attribuer le prix et de ne pas utiliser le design gagnant, en raison de contraintes budgétaires éventuelles, du rejet de l'ABF ou d'autres facteurs atténuants.

9.2. Exigences obligatoires concernant les documents sur support papier et clé USB :

Les propositions relatives au concours de conception doivent être soumises selon les quantités et les formats prescrits :

- Les soumissions peuvent être présentées en français ou en anglais.
- Le participant doit soumettre les documents suivants identifiés aux sections 9.2.1 à 9.2.15 inclusivement (ou la « proposition relative au concours de conception ») en cinq (5) exemplaires papier reliés ET en un (1) exemplaire maître paginé libre, en format paysage aux dimensions maximum de 11 x 17, ET

- le participant doit également inclure dans l'ensemble scellé un (1) exemplaire électronique des documents suivants en format pdf sauvegardé sur une clé USB :

Remarque : En cas de conflit ou d'incohérence entre l'exemplaire maître sur papier et l'exemplaire électronique de la proposition relative au concours de conception, l'exemplaire maître sur papier de la proposition relative au concours de conception prévaudra.

9.2.1 Pour une soumission individuelle :

- Une page couverture indiquant le nom de l'auteur de la conception (ou du « participant »), le titre du projet, l'école, l'université et le nom du programme, la dernière année du programme que le participant a suivie avec succès et la ville, la province, le pays.
- Le nom et le titre d'une personne au sein du programme ou du registre de l'école avec un numéro de téléphone aux fins de vérification du statut du participant.

Et

- La signature de l'auteur de la conception accompagnée de l'énoncé suivant :
« Je soussigné(e), auteur de la conception, suis un(e) étudiant(e) en règle. Je sou mets cette proposition de conception d'un jeu d'eau au Parc du centenaire de la Fondation Vimy et j'accepte de me conformer aux modalités de ce concours de conception.
Signature de l'auteur de la conception (ou le "participant") »
-

OU

9.2.2 Pour une soumission d'équipe :

- Une page couverture indiquant clairement le nom du chef de l'équipe de conception (qui représentera l'équipe de conception [ou le « participant »] lors de tous les échanges avec la Fondation Vimy et ses représentants), le nom des membres de l'équipe de conception, leur rôle, leurs écoles/universités, le nom et l'année de leurs programmes, la dernière année du programme suivie avec succès et la ville/province/le pays.
- Les membres de l'équipe de conception fourniront le nom d'une référence, accompagné d'un numéro de téléphone, au sein du programme ou de l'école qu'ils fréquentent aux fins de vérification.

Et

- La signature de tous les membres de l'équipe avec l'énoncé : « Nous, l'"équipe de conception" sommes des étudiants en règle. Nous soumettons cette proposition de conception d'un jeu d'eau au Parc du centenaire de la Fondation Vimy et nous convenons de nous conformer aux modalités de ce concours de conception. Signature de tous les membres de l'équipe de conception (ou le "participant") »
-

9.2.3 Un résumé écrit du projet (maximum 800 mots), y compris une description du jeu d'eau, son symbolisme par rapport au Parc du centenaire et au Mémorial de Vimy, la façon dont il traite de la « paix », ses particularités, ses éléments, sa taille, ses matériaux et ses finitions.

9.2.4 Concept de conception en couleur illustré en A 3-D du jeu d'eau avec le Mémorial de Vimy en arrière-plan; la résolution numérique de cette image doit permettre à la Fondation Vimy d'imprimer l'image au format 36 pouces x 48 pouces et de la projeter numériquement sur un grand écran sans perte de clarté.

9.2.5 Un dessin en plan du jeu d'eau intégré au plan du Parc du centenaire de la Fondation Vimy à une échelle métrique de 1:200 (1 à deux cents).

9.2.6 Un dessin en plan du jeu d'eau uniquement à une échelle métrique de 1:50 (un à cinquante).

9.2.7 Trois (3) coupes transversales complètes, c.-à-d. au-dessus et au-dessous du niveau du sol, à une échelle métrique de 1:50 (un à cinquante).

9.2.8 Deux élévations du jeu d'eau à une échelle métrique de 1:50.

9.2.9 Tous les détails de construction nécessaires à une échelle de 1:10 ou plus grande (c.-à-d. 1:5, 1:2 ou 1:1) du jeu d'eau et de son infrastructure.

9.2.10 Illustration de tous les échantillons de matériaux et de finitions. Ces illustrations peuvent être intégrées aux détails de la construction, aux élévations, aux coupes ou aux spécifications, ou à une illustration distincte.

9.2.11 Spécifications de tous les aspects de la fabrication, de la construction et de l'installation dans le Parc du centenaire.

9.2.12 Calendrier de travail proposé débutant le 1^{er} septembre 2019 et s'achevant le 31 mars 2020 et tous les travaux achevés au 31 mars 2020 en France.

9.2.13 Procédures d'entretien annuel, au printemps, en été, en automne et en hiver, notamment sans s'y limiter le nettoyage, l'ouverture et la fermeture saisonnières.

9.2.14 Procédures spéciales d'entretien relatives aux matériaux de grande qualité (p. ex. polissage).

9.2.15 Estimation du coût de la fabrication, de la construction et de l'installation du jeu d'eau, le tout en France. L'estimation des coûts ne doit pas dépasser la limite maximale précisée dans le présent concours de conception.

9.2.16 Tous les dessins des participants (y compris, mais sans s’y limiter, les perspectives, les plans, les élévations, les coupes et les détails) doivent être mis à la disposition de la Fondation Vimy en format AUTOCAD en tout temps. Les participants feront parvenir sans délai les dessins en format AUTOCAD aux fabricants, aux constructeurs, aux entrepreneurs et aux installateurs, tel que demandé et précisé par la Fondation Vimy.

NOTE : Le participant peut fournir des renseignements en sus de ce qui est exigé par le concours de conception si le concepteur ou l’équipe de conception les juge essentiels à la compréhension du dessin.

10.0 Limite maximale

La limite maximale totale pour la fabrication et/ou la construction et/ou l’installation en France du jeu d’eau est de 70 000 \$ CAN (environ 33 250 euros).

11.0 Commanditaire

Ce concours de conception et l’installation de cette conception dans le Parc du centenaire de la Fondation Vimy sont commandités par The Love Family Foundation et organisés par la Fondation Vimy.

12.0 Jury

12.1 Avis aux étudiants et autres

Il est interdit aux étudiants de communiquer avec un membre du jury avant et pendant le processus du concours. Les collaborateurs et associés professionnels des membres du jury et leurs proches jusqu’au troisième degré ne peuvent pas participer au concours.

12.2 Membres du jury et décisions

Le jury du concours de conception à l’intention des étudiants du Parc du centenaire de la Fondation Vimy se compose des personnes suivantes :

- Linda Dicaire, membre de l’Association des architectes-paysagistes du Canada (AAPC), architecte paysagiste, conceptrice du Parc du centenaire de la Fondation Vimy et du banc de Vimy du Parc du centenaire
- Jon E. Love, Ordre du Canada, fondateur, KingSett Capital
- Nancy Yeomans Love, présidente, NLo Strategies Inc.
- Christopher Shannon, directeur, Lower Canada College; directeur, la Fondation Vimy
- Christopher Sweeney, président, Fondation Vimy, historien, avocat, fondateur de l’agence ZSA

Le jury prendra la décision finale en ce qui concerne le concours. Caitlin Bailey, directrice générale de la Fondation Vimy, sera présente pendant le processus d'évaluation et de sélection du jury, sans capacité de vote. D'autres membres de la famille Love peuvent être présents pendant le processus d'évaluation et de sélection, sans capacité de vote.

Le jury préside le concours et est le seul arbitre à tous les niveaux jusqu'à l'attribution finale des prix. Toutes les décisions du jury sont définitives.

12.3 Les considérations du jury

Dans son évaluation de la proposition relative au concours de conception, le jury tiendra compte des critères suivants, comme en témoigne la proposition du participant :

- Mérite esthétique et artistique
- Originalité et innovation
- Une approche réfléchie
- Qualité de la soumission
- Exhaustivité de la soumission
- Compréhension du paysage culturel de la crête de Vimy
- Respect de la prééminence du Mémorial de Vimy
- Symbolisme du jeu d'eau
- Renforcement de l'expérience du lieu et du cadre historique
- Intégration à l'actuel Parc du centenaire
- Compatibilité des matériaux et finitions choisis avec ceux du Parc centenaire
- Capacité de conserver la zone centrale en tant que lieu de rassemblement pour un groupe de 50 personnes
- Amélioration du symbolisme du Parc du centenaire
- Renforcement des qualités fonctionnelles
- Qualités durables
- Gestion de l'eau
- Intérêt esthétique soutenu en l'absence d'eau (ex. sécheresse, hiver)
- Infrastructure intégrée, discrète, invisible
- Clarté et faisabilité du calendrier proposé pour l'exécution du projet du 1^{er} septembre 2019 au 31 mars 2020
- Degré de complexité des procédures d'entretien saisonnier
- Estimation des coûts de fabrication, de construction et d'installation et tous les décaissements nécessaires par rapport au budget
- L'impact prévu sur les surfaces et les zones adjacentes pendant la construction
- Le respect ou non des exigences obligatoires / le degré de satisfaction des exigences obligatoires

ET

les renseignements suivants fournis par d'autres, s'ils sont obtenus par la Fondation Vimy :

- l'examen de la proposition par l'Architecte des monuments de France;

- La réévaluation et l'estimation des coûts fournis par le fabricant, le constructeur ou l'installateur, en France, pour assurer la faisabilité de la proposition de conception globale du participant;
- Le coût estimatif du rétablissement des zones endommagées du Parc du centenaire;
- Le coût estimatif de l'entretien annuel de la proposition de conception du participant et des opérations spéciales d'entretien, le cas échéant.

13.0 Prix attribués à 3 participants

Le jury décernera les prix suivants :

Participant gagnant du 1^{er} prix : 2500 \$ et la construction du jeu d'eau au Parc du centenaire à la crête de Vimy, en France

1^{er} finaliste gagnant du 2^e prix : 1 000 \$

2^e finaliste gagnant du 3^e prix : 500 \$

14.0 Calendrier du concours de conception du jeu d'eau

- Le concours débutera le 4 avril 2019.
- Date limite pour la présentation des questions des participants : Le 19 avril 2019
- Date limite pour la présentation des réponses de la Fondation Vimy : Le 26 avril 2019
- Les participations doivent être reçues par la Fondation Vimy au plus tard le mercredi 12 juin 2019. Les participations reçues après cette date seront rejetées.
- Sélection **préliminaire** par le jury ENTRE le 13 et le 27 juin 2019 -
- Au cours de cette période, le jury fera une sélection préliminaire qui sera soumise par la Fondation Vimy, laquelle la soumettra à un ou plusieurs fabricants et/ou constructeurs et/ou entrepreneurs et/ou installateurs aux fins d'analyse, d'examen de faisabilité, d'estimation des coûts, de discussion et autres avec la Fondation Vimy.
- Examen par le fabricant, le constructeur, l'entrepreneur ou l'installateur en France de la sélection préliminaire du jury du 2 au 31 juillet 2019 afin d'évaluer la faisabilité, la complexité et les répercussions de la construction de cette sélection préliminaire : p. ex. activités de déminage, de nivellement, zone de construction, zone de transit, raccordement, permis, estimations des coûts, calendrier et autres, et de fournir à la Fondation Vimy une proposition,

un calendrier, une estimation et d'autres renseignements pour fournir et construire le jeu d'eau.

- Selon l'information reçue par la Fondation Vimy du fabricant, du constructeur ou de l'installateur, la sélection finale par le jury du concours aura lieu en août 2019.
- Le conseil d'administration de la Fondation Vimy examinera la sélection du jury à la fin du mois d'août 2019.
- Date de l'annonce publique officielle par la Fondation Vimy des gagnants : Septembre 2019 au plus tard
- La Fondation Vimy prévoit dévoiler officiellement le jeu d'eau en 2020.

15.0 Annonce faite après le concours

La Fondation Vimy préparera un communiqué de presse qui coïncidera avec l'annonce publique officielle du gagnant et des finalistes.

Les documents soumis par les participants au concours peuvent être utilisés dans ce communiqué.

16.0 Droit de duplication et de publication

Les propositions relatives au concours de conception soumises par les participants peuvent être exposées en format numérique ou papier par la Fondation Vimy dans le cadre d'événements, en ligne sur le site vimyfoundation.ca/fondationvimy.ca et sur les médias sociaux. La Fondation Vimy se réserve le droit de reproduire et de publier tout ou partie des documents soumis dans le cadre du concours de conception, et il n'y aura aucune obligation envers l'auteur, l'équipe de conception/les participants, au-delà de la reconnaissance de l'auteur des œuvres exposées ou publiées.

17.0 Les propositions relatives au concours de conception doivent être soumises à temps

Les propositions relatives au concours de conception doivent être soumises à l'endroit prescrit indiqué dans le présent concours de conception au plus tard à la date de soumission prescrite. Les propositions relatives au concours de conception soumises après la date de soumission seront rejetées. Il incombe uniquement au participant de livrer la proposition relative au concours de conception à l'endroit précis prescrit indiqué dans le présent concours de conception au plus tard à la date de soumission. La Fondation Vimy décline toute responsabilité pour les soumissions livrées en retard ou à tout autre endroit par le participant ou par ses agents de distribution.

En cas de question concernant la réception en temps opportun d'une soumission, la date estampillée par la Fondation Vimy prévaudra absolument sur toute autre information.

18.0 Contenu obligatoire de la soumission d'une proposition relative au concours de conception

Le participant doit inclure tous les renseignements énumérés à la section 9.0 Exigences obligatoires concernant la soumission (détaillées dans les sections 9.1 et 9.2).

Le défaut de soumettre la totalité ou une partie des exigences obligatoires peut entraîner le rejet de la soumission du participant.

19.0 Endroit prescrit

Les propositions doivent être soumises à l'endroit prescrit suivant, et mentionner clairement l'indication « CONCOURS DE CONCEPTION » sur l'enveloppe scellée :

CONCOURS DE CONCEPTION
La Fondation Vimy
200, avenue University, bureau 1000
Toronto (Ontario) M5H 3C6

20.0 Modifications des propositions relatives au concours de conception

Les participants peuvent modifier leurs propositions avant la date limite de soumission en soumettant la modification dans un dossier scellé portant clairement la mention « MODIFICATION D'UNE PROPOSITION RELATIVE AU CONCOURS DE CONCEPTION » et le nom complet du participant, à l'endroit prescrit indiqué ci-dessus. Toute modification doit indiquer clairement quelle partie de la proposition relative au concours de conception elle vise à modifier ou à remplacer. Les modifications doivent également être présentées selon le format prescrit.

21.0 Retrait des propositions relatives au concours de conception

Les participants peuvent retirer leurs propositions avant la date limite de soumission. Pour retirer une proposition, un avis de retrait doit être envoyé à l'endroit prescrit et doit être signé par le participant. Les propositions retirées ne seront pas ouvertes et seront rejetées par la Fondation Vimy.

22. ANNEXE A : PLANS DE RÉFÉRENCE GRAPHIQUE ET PHOTOGRAPHIES fournis par la Fondation Vimy ou mis à disposition par celle-ci sur le site Web suivant.

<https://drive.google.com/drive/folders/1GbU6ff8CdGSVGvsfvHfOKznhRmzfr5VY?usp=sharing>

PLANS :

Plan du Parc du centenaire 1:200 AUTOCAD

Plan topographique du Parc du centenaire 1:200 AUTOCAD (À ajouter)

PHOTOGRAPHIES :

Photographies aériennes du Parc du centenaire

Photographie du terre-plein axial (vue sur le Mémorial de Vimy) à l'extrémité étroite du « V »

Photographie d'une magnifique vue du Mémorial de Vimy depuis l'axe central du parc, incluant la zone centrale circulaire

Photographie du terre-plein axial (vue de l'arrière du Mémorial de Vimy) de l'extrémité large du « V »

Photographie de la zone centrale sous différents angles, mais en particulier avec le Mémorial de Vimy en arrière-plan (puisque'on demande aux participants de montrer une proposition utilisant cet emplacement)

Photographie des bancs du Parc du centenaire

Photographie du mât porte-drapeau et de son anneau

Photographie de la sculpture du Clairon

Détails de la base de la sculpture du Clairon

Photographies du mur de briques du Parc du centenaire

Photographie du mur des donateurs de plusieurs points d'observation

Photographies d'un gros plan des plaques apposées sur le mur des donateurs

Photographie de la promenade circulaire du périmètre

Photographies des chênes de Vimy à différents endroits

Photographies de deux chênes de Vimy à différents endroits

Photographie du nom du Parc du centenaire accompagné du logo/de l'emblème de la Fondation Vimy faisant face à la D55

Photographie d'une plantation devant le nom du parc et d'un arbre de la Colombie-Britannique

Photographie de la D55 vers le Nord montrant la haie et le mur sur lequel se trouve le nom du parc

Photographie de la D55 vers le Sud montrant la haie et le mur sur lequel se trouve le nom du parc

Photographie du stationnement du lieu historique national faisant face au Parc du centenaire (pour donner une idée de la vue à l'approche du Parc du centenaire depuis ce point de vue)